

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2014 DE LA FFE

Elancourt, le 29 mars 2014

PRÉAMBULE

Le Président, Diego Salazar, accueille l'Assemblée à 14h35 et ouvre directement les débats sur le document intitulé « Point d'étape - Cap 2017 », qu'il a souhaité joindre aux convocations afin de partager les avancées de la nouvelle équipe avec les représentants des Clubs.

Il décrit l'important travail de fond réalisé, et l'attachement de l'équipe aux commissions participatives, composées d'une centaine de bénévoles. Il remercie la Secrétaire Générale, Aurélie Dacalor, de les avoir constituées, et d'en assurer le suivi. Il explique que cette démarche relève d'un choix politique ambitieux, consistant à rassembler une Fédération qui se montre à l'écoute des Ligues, Comités, Clubs, et de leurs acteurs.

Il se réjouit que Marie Sebag et Etienne Bacrot aient repris leur place en équipe de France, et que cette dernière ait récemment fait vivre à la communauté échiquéenne des moments forts. En effet, l'équipe mixte a frôlé le titre de champion d'Europe à Varsovie, et a semblé rétablir une cohésion qui était émuée.

Le Président évoque également l'accompagnement par l'agence conseil BibaiSport, un investissement pour l'avenir, qui devrait permettre à la FFE de trouver un nouveau partenaire du niveau de BNP Paribas pour la saison prochaine.

Répondant à une question, le Président précise que le siège de la Fédération compte à ce jour 9 salariés. Il en profite pour les remercier du travail accompli sous la direction de Laurent Vérat, et remercie également les représentants de Clubs présents de s'être déplacés.

Suivant les informations apportées par Charles-Henri Rouah, Aurélie Dacalor présente alors à l'Assemblée le taux de participation, qui se révèle très satisfaisant par rapport à l'historique des années précédentes. Elle annonce que 59 porteurs de voix sont réunis, représentant 867 voix sur 1869, soit 46,39%, et que 274 Clubs sur 870 sont présents ou représentés, soit 31,49%. Elle précise que la majorité est ainsi atteinte à 436 voix.

Le Président invite l'Assemblée à s'exprimer sur le procès-verbal de la précédente Assemblée de 2013.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2013

Fabienne Mauffrey, Présidente de l'Echiquier de la Ville de Montreuil, et Etienne Mensch (Bischwiller), sollicitent des modifications de rédaction, qu'il est convenu de considérer comme acquises pour voter le rapport.

VOTES **0** contre **838** pour **29** abstentions

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 31 MARS 2013

Sans commentaire particulier, le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective, auquel est annexé le Rapport de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, est ensuite soumis au vote.

VOTES **24** contre **811** pour **32** abstentions

PRÉSENTATION ET VOTE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ POUR LA SAISON 2012-2013

Après communication d'un décompte définitif, Aurélie Dacalor annonce que le taux de participation s'élève finalement à 60 porteurs de voix, représentant 900 voix, soit 48,15%, et 283 Clubs présents ou représentés, soit 32,53%. La majorité est ainsi portée à 451 voix.

- **RAPPORT MORAL**

- Jean-Baptiste Mullon (Clichy Echecs 92) souhaite d'abord connaître le pourquoi d'un « cadeau » tel que celui fait par la FIDE avec le Grand Prix de septembre 2013, étant entendu que la manifestation était entièrement prise en charge par la FIDE, représentée par Kirsan Ilioumjinov, candidat aux prochaines élections.

Diego Salazar explique que les relations avec la FIDE se sont normalisées. Il indique qu'il n'y a pas d'autre raison que la volonté de la FIDE que Paris soit l'hôte de l'évènement. Il précise que les arbitres et les meilleurs joueurs français ont ainsi bénéficié d'une expérience inédite dans leur évolution, mais nie tout engagement de la FFE au titre des élections à la présidence de la FIDE d'août 2014.

Le Directeur Général, Laurent Vérat, confirme alors que l'organisation du Grand Prix était prévue de longue date, bien avant que l'équipe en place n'accède à la direction de la Fédération. Il dit avoir été en contact régulier avec Andrew Paulson, le directeur d'AGON qui avait la charge de l'organisation des tournois du Grand Prix FIDE, et l'avoir reçu à deux reprises à cet effet. Son intention était de privilégier les grandes métropoles européennes telles que Londres, Lisbonne ou Paris.

- Jean-Baptiste Mullon considère que la question est susceptible d'intéresser les Clubs qui représentent la Fédération, et qui ont toute légitimité à connaître de leur engagement ou non, à soutenir une candidature à la présidence de la FIDE. Il comprendrait une position neutre, pourvu qu'elle soit rendue officielle.

Diego Salazar prétend au contraire qu'il faut côtoyer les personnalités qui évoluent au sein de la FIDE pour comprendre la situation, et que les Clubs en sont très éloignés. Il cite plusieurs pays européens dont le Bureau trancherait, et qui lui auraient conseillé d'attendre une meilleure lisibilité des contours de la campagne.

Selon Jean-Baptiste Mullon, la FFE a l'envergure suffisante pour tenir une position qui est la sienne. Il est rejoint par Laurent Fressinet (Clichy Echecs 92), qui regrette que la question soit une seconde fois éludée, rappelant qu'il l'avait lui-même fait porter à l'ordre du jour du Comité Directeur de février 2014. Diego Salazar rétorque que la question n'a pas été traitée par le Comité faute de temps, qu'elle n'est pas à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et la relègue aux « Questions diverses ».

- Etienne Mensch demande si le partenariat avec Europe Echecs (EE) est aussi une « question diverse » car, en bon connaisseur des nouvelles technologies, il entend évoquer la zone de jeu censée apporter 10.000 licenciés A à la FFE sur la durée du mandat. Il se dit favorable au principe, mais conteste la forme actuelle, qui serait au seul bénéfice d'EE, fort de l'estampille FFE, tandis que cette dernière n'enregistre aucune progression du nombre de Licences A. Il rappelle les suggestions propres à l'apport d'affaires faites en Comité Directeur, analyse comme un déplacement du problème que le Président reste focalisé sur 4 pages gratuites dans la revue papier, et réaffirme qu'il y aurait là une véritable réflexion à mener.

Diego Salazar explique que cette zone de jeu reste accessible gratuitement à tous les licenciés, que la FFE dispose de la plateforme en ayant économisé 15K€, et concède que la Fédération n'a à ce jour, ni les moyens humains, ni la surface financière, pour la faire évoluer. Il rebondit sur la Licence numérique comme un projet d'avenir, et sur les « Semaines thématiques », via lesquelles la FFE subventionne à hauteur de 100€ les Clubs participants.

Bachar Kouatly, Directeur d'Europe Echecs (EE), souhaite alors apporter de la clarté à des propos qu'il juge confus. Il indique que la zone de jeu a coûté 15K€ - plus 5K€ de manque à gagner - et que le résultat a demandé 13 ans de développement, soit un investissement incontestable d'EE. Il confirme qu'aucun bénévole ne s'est précipité sur son développement, car le suivi d'un tel outil nécessite une intervention salariée. EE aurait ainsi apporté la plateforme et les idées, laissant à la Fédération le soin d'activer et d'expérimenter un processus générant l'affluence de joueurs.

Sur le « Cahier de la Fédé » inséré dans EE, Bachar Kouatly explique que la défiance de la FFE à l'égard d'EE, conduite par la logique politicienne qui prévalait auparavant, a disparu au seul bénéfice des Echecs. Ses seules exigences seraient l'impératif de ponctualité et de qualité des articles, dans une démarche dynamique. Il reconnaît une collaboration qui n'a rien d'extraordinaire mais qui, malgré la réduction drastique des budgets, réunit les institutions FFE et EE autour du jeu d'Echecs, l'élément essentiel.

- Stéphane Escafre, Président de la Ligue de Provence, revient sur les Licences numériques évoquées par le Président, car il regrette que l'on prévienne d'encourager les joueurs et les néophytes à aller sur Internet ; il souhaite savoir si telle est bien la vocation de la FFE.

Certains, comme Cyrille Rivet (Livry-Gargan), ayant participé aux compétitions scolaires, via Mat Pat par exemple, défendent l'air du temps, et ne sont pas opposés à l'évolution du jeu sur Internet, qui serait un moyen comme un autre d'attirer les joueurs vers les Clubs. D'autres, comme Philippe Blot, Président de la Ligue Nord Pas-de-Calais, ou Patrick Jouhannet (Béziers), opposent qu'il est de l'essence même du jeu d'Échecs de se rencontrer physiquement. Rejoints par plusieurs, ils craignent pour les relations humaines qui se nouent au sein des Clubs.

- Alain Saint-Arroman, Président de la Ligue Dauphiné-Savoie, se dit ensuite interpellé par la convention qui lie la FFE à l'agence *BibaiSport*, soulignant que le rôle annoncé du Président de la FFE était de trouver des partenaires, ce à quoi Jean-Claude Moingt était parvenu avec la BNP en 2006, tout en restant bénévole. Aussi, il déplore que cette mission soit désormais déléguée, à titre onéreux, à un prestataire, alors que le nouveau Président perçoit par ailleurs une rémunération pour sa fonction.

Diego Salazar félicite et remercie Jean-Claude Moingt d'avoir scellé ce partenariat. Il précise que *BibaiSport* cherche des partenaires, mais travaille aussi le *marketing* sportif afin de pérenniser l'existant, car la reconduction du partenariat avec la BNP nécessite vraiment un suivi régulier.

Laurent Vérat précise que le Président a pour le moment déjà négocié un partenariat de 10K€ pour la FFE, et souligne que lui-même, en tant que DG, avait participé aux négociations avec BNP en 2006, dans une conjoncture économique beaucoup plus confortable. Il explique qu'il y a désormais un impératif à structurer le *marketing* et la communication, comme cela n'a jamais été fait à la FFE. Une fois la structure mise en place, la FFE gagnerait en crédibilité pour s'adresser aux publics extérieurs. Il ajoute que les précédents réseaux personnels n'étaient pas spécifiquement liés aux Échecs, et n'existent plus, compliquant les rapprochements avec d'éventuels sponsors. Il indique tenir personnellement une séance de travail hebdomadaire avec *BibaiSport* afin de structurer l'ensemble de la communication fédérale, et l'offre marketing qui en découle. À ce titre, les dossiers proposés à des entreprises sélectionnées, sont entièrement personnalisés.

VOTES **350** contre **538** pour **12** abstentions

• **RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

Jean-Baptiste Mullon revient sur les résultats des équipes de France adultes et note l'excellence du choix des entraîneurs. Il invite toutefois à maintenir les efforts, rappelant sans reproche particulier le sort de l'équipe féminine, pour exprimer une certaine fragilité du haut niveau.

Le Président le remercie pour cette intervention constructive, signale la présence d'Adrien Hervais (Rouen Echecs) et félicite la sélection et les résultats de l'Equipe de France de déficients visuels soutenus par la Fédération, à travers la toute nouvelle Direction Nationale du Handicap, et Frédéric Loyarté.

VOTES **0** contre **876** pour **24** abstentions

• **RAPPORT DE LA COMMUNICATION**

Jean-Baptiste Mullon considère que l'ouverture de comptes *Twitter* et *Facebook* par la Fédération est une bonne idée. Il s'interroge pourtant sur son fonctionnement actuel, faisant ressortir des parutions inexactes, tant sur le nombre de participants que sur les résultats sportifs.

Laurent Vérat lui répond qu'un salarié, dont le contrat en CDD a pris fin, était jusqu'alors administrateur des réseaux sociaux pour la Fédération, et qu'il convient maintenant de redistribuer la maintenance au quotidien de ces nouveaux outils de communication.

VOTES **139** contre **625** pour **136** abstentions

• RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

- Diego Salazar indique l'absence du Directeur National de l'Arbitrage, Emmanuel Variniac, et Stéphane Escafre s'indigne que, pour la première fois en 20 ans d'Assemblées Générales, le Directeur National de ce secteur important fasse défaut. Il déplore d'ailleurs que la DNA se déstructure et ne consulte que très peu ses membres dans les processus de décisions. Enfin, il dénonce l'interventionnisme du Bureau Fédéral dans ce secteur.

Sur ce dernier aspect, Stéphane Escafre est interpellé par Aurélie Dacalor, qui lui demande des précisions, opposant n'avoir pas mémoire, en tant que Secrétaire Générale, de telles interventions. Stéphane Escafre précise qu'il évoque la désignation d'arbitres par le Bureau fédéral, alors que cette attribution serait précisément du ressort de la DNA.

Jean Bertrand (Echiquier Angevin) oppose que la DNA réclame souvent l'indépendance, alors même qu'elle reste un organe interne de la FFE. Sur le plan réglementaire, il rappelle que le Bureau doit statuer en dernier ressort sur les listes d'arbitres qui lui sont présentées au titre des compétitions fédérales.

- Jean-Louis Hucy, Directeur Régional de l'Arbitrage en Normandie, poursuit sur la nécessité de reprendre en main l'organisation des examens, ces derniers étant fondés sur des pratiques anciennes dont le niveau mériterait d'être réévalué.

VOTES **0** contre **552** pour **348** abstentions

• RAPPORT DU SECTEUR JEUNE HAUT NIVEAU

- Jean-Baptiste Mullon pointe d'abord une erreur matérielle à corriger sur le rapport. Il revient ensuite sur les 30 heures de séances d'entraînement que devait dispenser Pavel Tregubov sur la base d'un contrat avec les jeunes joueurs bénéficiaires de l'aide fédérale. Pavel Tregubov ayant quitté ses fonctions au sein de la FFE, il demande comment il a été envisagé de respecter le contrat.

Jordi Lopez, Directeur Technique National Adjoint, indique qu'à ce jour, aucun parent ne s'est manifesté au titre des séances prévues pour le Pôle Espoir. Il poursuit que, si tel était le cas, un entraîneur serait immédiatement désigné, ce qui est confirmé par le Président.

- Regrettant que les modalités d'attribution des places dans la délégation française élargie aient été révélées pendant le Championnat de France, Jean-Baptiste Mullon dit approuver le principe d'ouverture, pourvu que le *staff* fédéral assure la logistique subséquente. Il décrit au contraire une impression générale de désorganisation qui se serait reflétée sur des résultats sportifs qu'il juge catastrophiques, rappelant la relégation de la France au 61^e rang mondial en moyenne, aux championnats du monde d'Al Aïn.

Diego Salazar rappelle que son équipe a été élue sur un programme qui incluait d'aguerrir les jeunes français en leur offrant, hors Equipe de France, la possibilité de participer aux championnats internationaux. Il ajoute que cette question, de nature sportive, ne revient pas à l'Assemblée.

- Jean-Baptiste Mullon énumère alors les améliorations attendues. Il cite les tenues officielles, et rapporte qu'un joueur s'est rapproché d'un équipementier pour confectionner la sienne. Puis, l'absence de femme dans l'encadrement, et une communication moyenne. Il s'interroge aussi sur le remplacement de deux entraîneurs GMI par deux non MI, vu le niveau et la pertinence des préparations qu'il faut proposer. Ce serait aussi une explication aux résultats enregistrés au Championnat du Monde.

Diego Salazar dit regretter le retrait de Jean-Baptiste Mullon après les élections ; il est aussitôt contredit par l'intéressé, qui lui rappelle avoir été convié lors d'un entretien téléphonique à prendre ses responsabilités, conformément à sa position dans la campagne électorale.

- Eric Prié revient sur les difficultés du secteur, à commencer par la sélection effectuée par Laurent Guidarelli, mais aussi la gestion des temps de repos, la présence d'une femme - sur laquelle il a modifié sa propre opinion -, le choix de certains entraîneurs, et la baisse continue du niveau des jeunes.

Jean-Baptiste Mullon se dit ensuite prêt à s'investir, mais pas sans un cadre défini. Or, il relève une absence totale de ligne conductrice dans le secteur, entre autres démontrée par l'instabilité des personnes désignées. Ces désignations trahiraient l'incapacité des dirigeants à définir une « politique jeune ». Il pointe le départ précipité de Vincent Moret de Dubaï, mais aussi l'absence de moyens malgré l'importance du secteur.

- Interpellé sur la nature d'un « projet fédéral » d'envergure, Laurent Vérat fait état de ce document comme étant établi par la plupart des fédérations sportives, et qui présente en détail le plan d'actions pluriannuel ; c'est un document très dense. Il admet que ce travail de fond n'a jamais été réalisé par la FFE sous cette forme aboutie, mais précise que l'on s'y attache désormais, grâce notamment à la présence d'un juriste spécialisé dans les institutions sportives au siège fédéral.

Diego Salazar poursuit en indiquant que l'on ne révolutionnera pas la FFE en un an. Il cite les fédérations de Tennis de table et de Handball, dont les projets de développement se sont étalés sur 10 à 12 ans. Il regrette que son équipe ne bénéficie pas d'un climat prospère pour progresser, et déplore qu'il y ait tant d'opposition non constructive, et de désinformation.

- Serge Weill, Président du Comité Départemental du Nord, confirme l'importance de se renseigner sur les réalisations d'autres fédérations, et n'avoir jamais obtenu la mise en œuvre de ce projet fédéral, malgré ses multiples demandes. Il s'étonne que ses pairs ne l'aient eux-mêmes jamais exigé plus fermement.
- Corinne Bellaïche (Villepinte), intervient pour marquer sa désapprobation sur la distinction qui est faite entre les joueurs de l'équipe France jeunes et la « délégation élargie ». Alain Saint-Arroman dénonce de son côté une rupture d'égalité sur le plan financier, entre les membres de l'Equipe de France Jeunes et les autres, et ajoute que cette décision doit être assumée par le Président.

Serge Weill maintient que l'Equipe de France étant ce qu'elle est, il est normal qu'elle soit choyée, et qu'un décalage naturel existe entre elle et la délégation française élargie.

- Aziz Ayoub, président d'Échecs 16, prétend alors que Diego Salazar, en tant que candidat, lui aurait promis que le quota de jeunes qualifiés par Ligue au championnat de France deviendrait proportionnel au nombre de licenciés que chacune d'entre elles compte, promesse qui n'aurait pas été tenue.

Le Président explique que cette question de la Ligue IDF est récurrente, qu'il a respecté sa promesse, qui consistait en fait à revoir à la hausse ce quota pour l'IDF, concession qui a été réalisée. Il réaffirme que la position fédérale est équitable, et évite la surreprésentation.

André Rasneur, Président du Sporting Cheminot Pratique Omnisport, regrette que le rapport transmis à Aurélie Dacalor à ce sujet, dans le cadre de la présidence de la commission jeune « masse », n'ait pas suscité de retour de la FFE.

On lui confirme que le Bureau n'a pas souhaité se prononcer sur ce rapport signé par André Rasneur seul, alors même qu'il attendait un rapport issu d'un travail collectif de la commission.

André Rasneur pointe aussi les chiffres erronés sur le site du Ministère des Sports concernant la Ligue IDF, sur lequel apparaîtraient 873 licenciés en IDF, contre 2873 en réalité, ce qui aurait des conséquences. Stéphane Escafre tempère que ces chiffres sont peut-être ceux arrêtés au 31.12.2013, d'où le décalage.

Robert Iasoni, président de la Ligue Ile-de-France, reconnaît avoir obtenu de la Fédération un plafond rehaussé à 11 qualifiés. Il dit cependant avoir refusé que la Ligue IDF soit une exception, préférant une réforme globale et équitable du système en son entier, modalité par ailleurs évoquée par Aurélie Dacalor. Il insiste sur les promesses qui ont été faites concernant ces quotas, et précise que le sentiment actuel est qu'il n'existe pas de règle.

- Laurent Vérat oppose qu'on pourrait discuter à l'infini du niveau de ce plafonnement, mais qu'il refuse l'affirmation selon laquelle « *il n'y aurait pas de règle* », puisque à l'instar de ce qui se fait en matière sportive, sociale ou fiscale, un plafond est une règle en tant que telle, en l'occurrence définie en Commission Technique, puis approuvée par le Comité Directeur.

Aurélié Dacalor confirme avoir évoqué une saisine du CNOSF, pour y proposer un projet de réforme formulée dans l'intérêt général, comme moyen de conforter ou non le règlement actuel, et mettre un terme à toute contestation. Diego Salazar demande alors à ce qu'on procède au vote du rapport.

VOTES **435** contre **369** pour **96** abstentions

Le Président suspend la réunion le temps d'une pause d'un quart d'heure environ.

• **RAPPORT DU SECTEUR SCOLAIRE**

- Christian Bleuzen, président de la Ligue de Bretagne, s'étonne que l'affiche « L'École sur l'Échiquier », dont les animations sont prévues en juin, émane du CRDP de Rennes, et pas de la FFE. Diego Salazar dit ne pas trouver la situation anormale. Ce projet étant important pour la Fédération, il était naturel d'y associer des personnes particulièrement investies. À cet égard, certains regrettent précisément que les rapporteurs de ce secteur soient eux aussi absents.

- Olivier Laskri (Aise) évoque un autre problème de rapport aux règles fédérales, celui du principe de gratuité des manifestations scolaires, alors qu'en IDF notamment, rien n'est gratuit. Il explique que si la Ligue était autorisée à percevoir une participation, les choses seraient faites « en grand ».

Martine Bolla, Présidente de la Ligue Côte d'Azur, explique que ces manifestations représentent un coût dans toutes les ligues.

Le vice-président Christophe Leroy comprend cette demande, et indique que dans sa Ligue (Lyonnais), quelques clubs se posent les mêmes questions. Par exemple, Lyon Olympique Échecs, avec ses 2.500 scolaires, voyait la participation régulière de près de 500 d'entre eux dans ses tournois. Cependant, à l'apparition de cette clause de gratuité imposée, le club a purement et simplement stoppé cette dynamique. Quoi qu'il en soit, il indique que si modification il y a, il faudra qu'elle soit amendée par la commission scolaire, puis votée par le Comité Directeur de juin 2014 ; il se propose donc de faire remonter cette demande.

- Fabienne Mauffrey regrette ensuite qu'il n'y ait aucune communication sur les compétitions internationales scolaires, de sorte que personne n'est informé de la marche à suivre pour y participer.

Jordi Lopez explique que l'inscription est gratuite auprès des organisateurs, la FFE devant simplement servir d'intermédiaire. Il informe que la FIDE organise ces championnats dans un but « intéressé », et que le niveau de telles compétitions reste souvent anecdotique.

VOTES **40** contre **619** pour **241** abstentions

• **RAPPORT DU SECTEUR UNIVERSITAIRE**

Bachar Kouatly, trouve dommageable qu'EE n'ait pas été contacté, alors que la dernière finale universitaire s'est déroulée à Besançon, où le siège d'EE se trouve.

Serge Weill souhaite que le Championnat national Universitaire soit réellement connecté avec la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU,) pour que chaque étape soit connue de tous avant les phases académiques.

Jordi Lopez rappelle que la FFE fournit le règlement et que le reste est géré au plan local, après que la FFSU ait revendiqué le monopole du secteur. Il ajoute que la « commission mixte nationale » est restée lettre morte depuis 2005.

VOTES **0** contre **876** pour **24** abstentions

• RAPPORT DE LA DIRECTION DES FÉMININES

- Serge Weill s'étonne que la suppression de l'obligation de présenter un échiquier féminin en NIII ne soit pas accompagnée de mesures compensatoires. Il reconnaît que cette mesure le soulage de quelques difficultés, lesquelles servaient toutefois à ce que des filles jouent.

La Directrice Nationale des Féminines, Jocelyne Wolfangel, explique qu'elle était évidemment contre la suppression de cette règle, mais qu'en contrepartie a été créée la Coupe de la Parité. Jean-Baptiste Mullon relève alors que le secteur féminin est le seul dans lequel le rapporteur concerné s'exprime de vive voix.

Laurent Vérat précise qu'il est d'usage de ne pas relire en Assemblée les rapports transmis à tous un mois plus tôt, indiquant qu'à défaut, nous ne tiendrions pas les délais impartis pour débattre.

VOTES **53** contre **613** pour **148** abstentions

- Jean-Baptiste Mullon conteste alors que les cartons de vote soient redistribués par les représentants de Clubs qui partent, à ceux qui restent dans la salle. Une certaine confusion se fait jour... Fabienne Mauffrey demande si elle peut utiliser les pouvoirs remis par ses collègues de l'IDF, mais on convient que la Secrétaire Générale recueille à sa table les pouvoirs des participants qui quittent l'Assemblée, afin de les soustraire des prochains décomptes de voix. À ce stade de l'Assemblée, 86 voix disparaissent ainsi des décomptes, ramenant leur nombre à 814, sur les 900 initiales.

• RAPPORT DU SECTEUR FORMATION

VOTES **155** contre **574** pour **74** abstentions

11 voix supplémentaires sont extraites des décomptes, ramenant leur nombre à 803.

• RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDICALE

Aurélie Dacalor vient préciser que le vote du rapport sera précédé d'un vote sur la nomination du médecin fédéral postulant, Thierry Barbier, en remplacement de Gilles Dhaynaut, démissionnaire.

VOTES **0** contre **803** pour **0** abstentions

La nomination de Thierry Barbier au poste de médecin fédéral, siégeant au Comité Directeur, est ainsi approuvée à l'unanimité, puis le rapport médical est à son tour soumis au vote.

VOTES **0** contre **755** pour **48** abstentions

Vu la nature des rapports à suivre, Aurélie Dacalor s'accorde avec Laurent Vérat pour effectuer un nouveau décompte exhaustif des votes pour, contre, et des abstentions.

• RAPPORT FINANCIER

- Le Trésorier, Stéphane Reyreau, décrit une conjoncture économique difficile, une baisse notable des subventions, et des dépenses exceptionnelles causant une légère perte. Il cite le titre de vice-champion d'Europe de l'équipe mixte adulte, l'élargissement de la délégation jeune, mais aussi la disparition de la quasi-totalité des Licences de la Ligue Corse. Il s'interrompt pour indiquer que si toutes les ligues suivaient cet exemple, il y aurait fort à craindre pour la Fédération, et appelle à plus de responsabilité.
- Jacques Lambert (Échiquier Club le Mans) critique alors vivement l'attitude de Léo Battesti, qu'il juge volontairement préjudiciable à la Fédération. Selon lui, l'égo l'aurait emporté sur l'esprit fédéral. Il se dit consterné et indigné par l'esprit qui gouverne la démarche, et s'oppose à ce qu'on limite sa portée à une simple question d'argent. Aussi, il appelle l'Assemblée à réagir collectivement.

Rejoint par de nombreux intervenants, Philippe Blot confirme que si ce comportement n'est pas réprimé par nos règlements, l'Assemblée est effectivement en droit de le réprouver moralement. Didier Perrusset (Échiquier de Franconville), entreprend alors d'expliquer comment l'Assemblée peut exiger le vote d'une résolution en ce sens.

- Gérard Vaysse (Issy-les-Moulineaux) rappelle l'ordre du jour, nie la compétence de l'Assemblée pour se prononcer sur la situation, et suggère de conserver une certaine mesure, plutôt que de faire une leçon de morale. Il est conforté par Sylvain Rivier (Montigny-le-Bretonneux), qui ajoute qu'il faudrait prouver la volonté de nuire, avant d'accuser publiquement la Ligue de Corse pour son comportement.
- Stéphane Reyreau rappelle avoir initialement évoqué le sujet comme un des éléments exceptionnels impactant le budget fédéral. Il justifie cette mention par la nature de sa fonction.

Bachar Kouatly suggère d'éviter toute forme de lynchage, mais reconnaît qu'il est important de faire état de ce qui se passe. Selon lui, une erreur semble être commise, mais il ne serait pas convenable de vouloir se passer d'un acteur aussi dynamique pour les Echecs.

Jean-Baptiste Mullon dit regretter aussi cette situation, et partager l'émotion de l'Assemblée sur cette décision, mais demande si une discussion a été tentée avec la Ligue, avant que l'on ne discute d'une motion. Diego Salazar répond qu'il n'y a pas eu de dialogue, la position particulièrement radicale de Léo Battesti étant très claire depuis l'élection.

Laurent Fressinet considère que des relations apaisées supposent une volonté réciproque, et rappelle que ce ne fut pas le cas à l'heure de publier l'annonce du Corsican Circuit 2013 sur le site fédéral.

- Patrick Lauferon, Président de la Ligue de Bourgogne, demande s'il est possible pour une Ligue de créer ses propres licences ; il lui est répondu que les Statuts de la FFE n'empêchent pas une Ligue de créer ses licences, bien qu'elles ne permettent pas de disputer les compétitions homologuées.

À cet égard, Damien Jarry (Caen Alekhine) se dit scandalisé par le harcèlement dont il est l'objet, comme tant d'autres, à travers la Newsletter de la Ligue de Corse à laquelle il ne s'est pas abonné, mais dont il reçoit jusqu'à trois fois le numéro par parution.

Puis, Philippe Blot revient sur les Licences de la Ligue Corse, pour inviter les dirigeants de la Fédération à contacter cette Ligue, afin de comprendre les raisons pouvant expliquer cette soudaine baisse.

Olivier Minaud, Président de la Ligue de Franche-Comté, explique que si Léo Battesti ne veut pas prendre de Licences à la FFE pour ses joueurs, cela le concerne. Il attire ensuite l'attention sur, par exemple, les 2500 scolaires du Lyonnais qui ne sont pas licenciés à la FFE, comme l'avait indiqué Christophe Leroy lui-même dans les discussions sur le rapport scolaire.

Christophe Leroy répond que ce sont même 8.400 scolaires qui ne sont pas licenciés dans la Ligue (dont 2.500 pour Lyon *intra muros*), alors même qu'ils sont initiés par 130 intervenants, et ce en raison de la difficulté qu'il y aurait à mettre en place un système permettant d'obtenir l'autorisation parentale écrite pour tous ces jeunes : cela nécessiterait en effet l'embauche d'un salarié à temps complet, soit près de 30.000 € par an.

Certains doutent ou sont surpris des chiffres avancés par Christophe Leroy. Celui-ci rétorque qu'un salarié à plein temps représente effectivement un coût de 25.000 à 30.000 €, toutes charges comprises. Il cite aussi en exemple la Ligue d'Ile-de-France, où il est communément admis que 30.000 scolaires sont initiés chaque année. Et il conclut en précisant que la plupart d'entre nous cherchons d'abord à obtenir des adhérents cotisants pour nos clubs, et pas seulement des licenciés à la FFE, non adhérents de nos clubs.

Le Commissaire aux Comptes de la FFE, Daniel Etieue, intervient alors pour pointer l'absence d'information financière dans le rapport moral. Il propose que des états annexes viennent s'y ajouter pour expliquer les variations des postes sensibles et évolutions de familles de postes, dont les Licences.

On convient finalement que la simple évocation de cet aspect au procès-verbal suffira.

- Jean-Baptiste Mullon demande ensuite à quoi est due l'augmentation de 5K€ sur le secteur haut niveau jeunes, vu que la délégation élargie, hors Equipe de France, prend en charge ses frais. Laurent Vérat lui répond qu'il s'agit de l'écart constaté entre les coûts d'hébergement annoncés par l'organisateur des championnats du monde Jeunes un an avant, et les prix réellement pratiqués.

- Se lève soudain, Philippe Denis (Beaumont-le-Roger) et plusieurs de ses collègues. Il indique qu'ils représentent la Ligue de Haute Normandie ; il dit avoir assisté à une Assemblée Générale il y a 5 ans, et être satisfait de l'équipe actuelle, visiblement investie. Il dénonce vivement les oppositions systématiques d'une partie de l'Assemblée, comme n'ayant rien de constructif. Il dit repartir écoeuré par cette ambiance, et par le fait que l'on reproche aux nouveaux élus de ne pas avoir réalisé ce que leurs prédécesseurs n'avaient eux-mêmes pas fait.
- Poursuivant sur le rapport, Fabienne Mauffrey considère que le loyer du siège fédéral est exorbitant. Elle ajoute ne relever aucune ligne sur le Championnat de France jeunes de la saison dernière, que les économies évoquées par le Bureau ne sont pas expliquées, et s'étonne qu'on n'ait pas anticipé la capacité de stockage au sein du siège fédéral, provoquant ainsi un surcoût.

Laurent Vérat explique au contraire que le montant du loyer est en réalité réduit au strict minimum par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, et l'invite à consulter les tarifs en vigueur dans l'immobilier de bureau en Ile-de-France. Le Trésorier précise à son tour que le Championnat de France apparaît bel et bien à la ligne 6.4.1.1 de la comptabilité analytique.

- Alain Saint Arroman souhaite ensuite connaître les motifs et la nature des contentieux évoqués avec les villes de Pau et de Saint-Paul-Trois Châteaux, compte tenu des montants substantiels qu'ils représentent (environ 29K€ chacun).

Laurent Vérat explique d'abord que le différend avec la Ville de Pau est résolu, même si la difficulté pour parvenir à une issue satisfaisante s'est étalée sur toute l'année ; la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées a soldé la subvention en litige juste avant l'Assemblée.

Concernant Saint-Paul-Trois-Châteaux, il évoque une organisation déléguée, prévoyant une rétrocession finale entièrement budgétée. Cependant, les organisateurs ont décidé de retenir le solde car ils estiment devoir facturer la Fédération d'une somme équivalente pour des travaux bénévoles effectués par eux ce qui, tant sur la forme que sur le fond, relève d'un procédé totalement déloyal. Il informe que le litige trouvera donc une issue judiciaire.

VOTES **155** contre **574** pour **74** abstentions

• **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- Le Commissaire aux Comptes, Daniel Etieue, explique que les comptes de la FFE ont été acceptés tels que présentés, considérant que les risques avaient été convenablement évalués. Il remarque que plusieurs évènements ont pesé sur les comptes, et que le budget fédéral doit obéir à des règles. Sa construction pour 2013 révèle aujourd'hui un décalage entre prévisionnel et réalisé. Il ajoute que les recettes s'élèvent à 1.800K€/an, soit 150K€/mois, et que les fonds propres sont de 70K€. Ainsi, il attire l'attention sur cette réserve de 15 jours seulement, qu'il juge insuffisante.
- Il poursuit qu'en de telles circonstances, il faut reconstruire les fonds propres. Il souligne l'importance d'une construction budgétaire offrant plus de sécurité, et du contrôle régulier de l'évolution du budget réalisé, confronté au prévisionnel. Il recommande des mécanismes visant à réduire les dépenses dans certaines situations, comme la production du réalisé au 30 juin, au Comité Directeur.
- Il résume que les fonds propres étant insuffisants, le résultat présente un risque de glissement au regard des standards professionnels comptables.

Il dit avoir émis un rapport sans réserve, comprenant le rapport spécial sur la rémunération du Président, mais il requiert d'acter au présent procès-verbal qu'une annexe aux comptes rendus des Comités Directeurs viendra décrire l'état du contrôle budgétaire du fonctionnement fédéral.

- L'expert-comptable, M. Leneveu, suggère d'anticiper les dépenses, la qualité de fonctionnement de la FFE se révélant surtout sur les derniers mois de l'exercice civil, toujours particulièrement denses.

Il admet les impondérables, mais rappelle qu'il existe des rentrées fixes et récurrentes. Vu la difficulté à reconstituer les fonds propres, il conviendrait de trouver des financements, certes auprès de partenaires, mais aussi en procédant à quelques arbitrages dans l'existant.

- Didier Perrusset rebondit sur les frais de procès, l'absence de provisions pour risques, et la supposée nullité du vote sur la rémunération du Président, qui contreviendrait à une instruction fiscale, faute de représentation suffisante au Comité Directeur, ce que conteste formellement Laurent Vérat.

On lui indique par ailleurs que les comptes présentés n'englobent que les dépenses qui ont effectivement été engagées à la clôture de l'exercice, et que la rémunération du Président se vote statutairement à la majorité des deux tiers.

On procède alors respectivement, au vote sur la nomination du Commissaire aux Comptes suppléant, M. Jean-Marc Fleury de la société Audit & Conseil Union (Paris), puis au vote du rapport à proprement parler.

VOTES **0** contre **661** pour **37** abstentions

VOTES **0** contre **652** pour **46** abstentions

• PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

VOTES **238** contre **397** pour **63** abstentions

QUESTIONS DIVERSES

- Philippe Blot se dit mécontent de ne pas avoir été informé de l'organisation du Championnat de France des non et malvoyants à Arras, alors qu'il préside la Ligue Nord Pas-de-Calais. Il se demande si ce championnat est bien homologué par la FFE et, dans l'affirmative, s'interroge sur la difficulté à s'aider les uns et les autres si on ne communique pas entre nous.

Selon Adrien Hervais (Rouen Echecs), c'est au Club organisateur d'Arras qu'il faut s'adresser, indépendamment de la FFE, qu'il remercie de son action dans le secteur du Handicap, maintenant représenté par Frédéric Loyarté. Il regrette que Philippe Blot ne se réjouisse pas qu'un Club de sa Ligue ait eu une initiative aussi heureuse.

- Alain Saint Arroman souhaite ensuite connaître les motifs d'éviction de Sylvain Rivier de son poste de Responsable des compétitions par équipes. Le Président explique, pour preuve qu'il n'est pas partisan et qu'il souhaite fédérer autour des Echecs, que c'est Gérard Hernandez qui lui succèdera. Il ajoute que lorsque l'on est payé par la Fédération, on est tenu à une certaine réserve, que n'a pas su respecter Sylvain Rivier, maintes fois rappelé à l'ordre à ce sujet. Pourtant, Sylvain Rivier, reste en poste jusqu'au 31 août 2014, date d'expiration de son contrat de prestataire.
- Alain Saint Arroman souhaite ensuite savoir si la DNCG peut intervenir sur des agissements de Clubs indéliçats. Laurent Vérat lui répond que la Commission ne dispose pas de moyens de coercition pour sanctionner les Clubs, et que sa vocation est plutôt d'aider ceux-ci dans leur gestion.
- Jean Baptiste Mullon demande quel calendrier le Président a prévu pour se positionner dans le cadre des élections à la FIDE. Diego Salazar répond que le Comité Directeur sera consulté en juin, afin que le Bureau tranche. Il ajoute que la FIDE et l'ECU ne sont que des organes politiques, et que la priorité de la FFE reste de développer les Echecs en France.

Jean-Baptiste Mullon recommande de ne pas ignorer les impacts que cette élection aura en France, notamment avec l'Education Nationale.

Il est enfin proposé d'étudier la mise en place du vote électronique, option confirmée par Aurélie Dacalor. Diego Salazar précise que l'on envisage de généraliser les votes électroniques et les sondages, ainsi que les votes par correspondance, afin d'éviter toute forme de pression lors d'Assemblées Electives.

Le Président clôt les débats de l'Assemblée à 20h45.

Le Président
Diego SALAZAR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a small flourish at the end.

SOUS TOUTES RESERVES